



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1668 ET 1694

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 13 février 2023 :

Le règlement numéro 1668 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 875 000 \$ pour des travaux de réfection des services municipaux pour le prolongement d'égout domestique sur l'avenue des Jonquilles et le bouclage de la conduite d'aqueduc sur la rue des Muguets** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 février 2023.

À la séance du 6 mars 2023 :

Le règlement numéro 1694 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 15 mars 2023.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville